

**COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
Du mardi 13 février 2018**

L'an 2018 et le 13 février 2018 à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de la Mairie d'IZY sous la présidence de M. CITRON Jacques

M. CITRON Jacques	X
MME CHATELAIN Danielle	X
M. CHACHIGNON Alain	X
M. LEBRET Olivier	X
Mme GAZANGEL Emmanuelle	X
Mme MARTINS Rosa	X
M. COUVREUR Michel	ABSENT EXCUSE
Mme AUVRAY Gaëlle	X
M. THIBAUT Serge	X
Mme DECOUX Annick	X
M. DEBORD Jean-Pierre	X
Mme HARDOUIN Gabrielle	X
Mme LHOSTE Emilie	XX
M. LECOUTRE Régis	

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 14
- Présents : 13
- Votant : 13
- Absent : 1
- Secrétaire de séance : Mme LHOSTE Emilie

**Date de la convocation** : 08/02/2018

Le compte-rendu du 09 janvier 2018 est approuvé après correction :

Page 4, plusieurs personnes ont formulé des observations, Mme GAZANGEL et M. LEBRET, il est acté que les observations seront réattribuées à chaque intervenant.

La convention avec le cinémobile est bien de 655 € et non 438 €, participation des communes de moins de 1000 habitants.

**1 -Délibération relative à la convention pour la déviation – 2018-06**

Monsieur le Maire rappelle que chaque conseiller a une copie de la convention.

Il informe le conseil municipal que M. GAUDET lui a indiqué la nécessité de refaire une nouvelle enquête sur la loi sur l'eau, celle réalisée n'étant plus valable, hors délais. M. GAUDET annonce un retard de 7-8 mois environ.

Pour l'éclairage public, il n'y a pas d'obligation d'éclairage mais si la municipalité décide de le faire elle devra se conformer à l'étude d'éclairage qui déterminera le nombre de candélabres nécessaires pour chaque rond-point.

Cette position du Département apparaît regrettable.

Ce type d'étude prévoit le nombre de lux qui fixe le nombre de réverbères.

M. CHACHIGNON revient sur l'information pour la loi sur l'eau, pourquoi y-a-t-il une prolongation du délai de 7-8 mois ?

M. CITRON s'informera auprès de M. GAUDET lors d'une prochaine rencontre pour connaître les raisons de la prolongation de 7-8 mois du délai de réalisation de la déviation, la nouvelle enquête sur la loi sur l'eau pourrait être réalisée pendant les opérations d'expropriations.

Vote du conseil : Le conseil municipal autorise M. le Maire à signer la convention technique, financière de gestion et d'entretien ultérieure relative à l'aménagement de la déviation de la RD 927 sur la commune de BAZOCHES LES GALLERANDES ainsi que tout document s'y rapportant.

## **2 -Délibération pour une servitude de passage zone d'activités – 2018-07**

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit d'une servitude de passage entre la commune de BAZOCHES LES GALLERANDES, la société HOFFMANN IMMOBILIER et la MENUISERIE HAMONIERE.

La servitude est réelle et perpétuelle.

Est-il prévu un marquage au sol en résine interdisant de manière précise le stationnement en dehors de la zone de servitude ?

M. CITRON réalisera le plan qui sera transmis avec la délibération.

Il sera précisé le coût de l'acte lors du prochain conseil. M. CITRON précise que le notaire l'a estimé à 600 euros environ.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve la servitude de passage et autorise M. le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

## **3 - Devis :**

- Devis ARBO PRO pour taille des platanes, marronnier et cèdre : 2 900.00 € HT SOIT 3 480.00 € TTC ou 4 600 € HT, soit 5 520.00 € TTC si évacuation des déchets.

Le conseil municipal retient la proposition avec évacuation des déchets, il est rappelé le coût du broyeur loué par la commune est de 275 € par jour.

- Devis SOCOTEC pour contrôle technique, diagnostics amiante et plomb et constat du respect des règles d'accessibilité aux personnes handicapées. (HANDCO) : 7 410.00 € HT soit 8 892.00 € TTC  
Accord du conseil municipal.

## **4 - Demande de subvention au titre de l'appel à projets d'intérêt communal – département 2018-04 & 2018-05**

- A) Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer des demandes de subvention au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Local, thématique : amélioration des services aux populations ainsi qu'auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal – thématique : cohésion sociale et citoyenneté.

Cette opération concerne l'amélioration des services aux populations et la cohésion sociale et citoyenneté.

Détail de l'opération :

<b>Cout total des travaux HT + Maîtrise d'Œuvre HT (éligibles aux subventions)</b>	<b>45 709.15 €</b>
<b>Montant du Fond de Soutien à l'Investissement local sollicité</b> <b>Taux %</b>	<b>13 712.00 €</b> <b>30%</b>
<b>Montant du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal</b> <b>Taux %</b>	<b>13 712.00 €</b> <b>30%</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Début de l'opération en JUIN 2018 pour une période de 6 mois.

Monsieur le Maire précise que les dossiers de demande de subvention comporteront les éléments suivants :

	Montant H.T.	%
<b><u>DEPENSES :</u></b>		
ALARME SALLE DES FETES ET SECURISATION DES PORTES	4 669.15 €	
SECURISATION ECOLES RUE DU JEU DE PAUME	38 440.00 €	
SECURISATION DEVANT LA BOULANGERIE	2 600.00 €	
Total dépenses :	45 709.15 €	
<b><u>RESSOURCES :</u></b>		
Subvention FSIL :	13 712.00 €	30%
Subvention FDAEC :	13 712.00 €	30%
Autofinancement :	18 285.15 €	40 %
Total des ressources :	45 709.15 €	

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer les dossiers de subvention au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Local auprès des services de l'Etat ainsi qu'au titre de l'appel à projet d'intérêt communal, volet 3 auprès du Conseil Départemental, pour les travaux ci-dessus détaillés.

- B) Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer des demandes de subvention au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Local, thématique : amélioration des services aux populations ainsi qu'auprès du Conseil Départemental au titre du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal – thématique : cohésion sociale et citoyenneté.

Cette opération concerne l'amélioration des services aux populations et la cohésion sociale et citoyenneté.

Détail de l'opération :

<b>Cout total des travaux HT + Maîtrise d'Œuvre HT (éligibles aux subventions)</b>	<b>26 070.00 €</b>
<b>Montant du Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement Communal</b> <b>Taux %</b>	<b>7 821.00 €</b> <b>30%</b>

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : Début de l'opération en JUIN 2018 pour une période de 6 mois.

Monsieur le Maire précise que les dossiers de demande de subvention comporteront les éléments suivants :

	Montant H.T.	%
<b>DEPENSES :</b>		
CITERNE INCENDIE DANS LA ZONE D'ACTIVITES	16 520.00 €	
ETUDES D'EAUX PLUVIALES	9 550.00 €	
Total dépenses :	26 070.00 €	
<b>RESSOURCES :</b>		
Subvention FDAEC :	7 821.00 €	30%
Subvention DETR déposée en janvier pour la citerne	4 130.00 €	16 %
Autofinancement :	14 119.00 €	
Total des ressources :	26 070.00 €	54 %

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise M. le Maire à déposer les dossiers de subvention au titre du Fond de Soutien à l'Investissement Local auprès des services de l'Etat ainsi qu'au titre de l'appel à projet d'intérêt communal, volet 3 auprès du Conseil Départemental, pour les travaux ci-dessus détaillés.

## 5 – Affaires Générales

- Information de Loiret Nature Environnement sur leur proposition d'intervention en complément de l'action du FREDON pour le zéro pesticide.

Serait-il possible de programmer une autre intervention après les vacances d'été. Renseignement sera pris auprès de LNE.

Un encart sera intégré dans l'Echo de la Plaine, en plus de celui dans le communiqué de mars.

- Les Z'enfants d'Abord : demande de gratuité de la salle des fêtes pour le goûter d'Halloween le samedi 3 novembre 2018 et un spectacle musical le samedi 15 décembre ainsi que le financement des boissons pour les deux journées.

Le conseil municipal a la majorité indique qu'il n'est pas favorable aux deux gratuités ce qui ferait un précédent vis-à-vis des autres associations. La Mairie accorde une gratuité et la prise en charge des boissons pour Halloween.

- Demande de prêt de matériel par l'EHPADPMONDINE pour la fête des familles, le 9 juin prochain. Accord du conseil.

- Omnisport de PITHIVIERS : projet de création d'une section athlétisme à BAZOCHES pour la prochaine rentrée scolaire : M. le Maire recevra l'association avec Mme CHATELAIN, Présidente de la commission FETES SPORTS et JEUNES

- Point d'information touristique : recherche d'un prestataire sur la commune, peut-être le bureau de tabac.

- Maison de la Beauce : opération « découvrez un village en Beauce – Edition 2018. La commune ne donne pas suite.

- Problème de la société HOFFMAN,

Monsieur le Maire informe le conseil municipal et donne lecture du courrier envoyé à M. HOFFMAN suite à la demande du conseil municipal de janvier ainsi les courriers reçus de l'association des parents d'élèves du collège, de Mme DUBOIS Marianne, de l'association LES Z'ENFANTS D'ABORD, des chauffeurs de l'entreprise FRAIZY.

M. CITRON a rencontré M. HOFFMAN qui lui a indiqué ne pas pouvoir accéder à son terrain à cause des conditions climatiques.

M. HOFFMAN a acquis un engin qui va lui permettre de retirer toute sa ferraille. Il a indiqué avoir contacté tous les destinataires des courriers, sous-préfecture, département, gendarmerie pour les informer qu'il allait dégager les terrains.

Il est demandé si M. HOFFMAN a confirmé ces dires par un écrit ? M. CITRON répond que non, ces échanges sont verbaux.

Le conseil municipal va rester très vigilant sur le mode de fonctionnement de M. HOFFMANN pour la manipulation des pièces en sortie de son terrain.